

Le contrôle judiciaire sur les élections (Etude Comparée)

**Najem Al Ahmad
Faculty of Law
Damascus university**

Résumé

Les élections constituent le moyen idéal du bon exercice de la démocratie. Pour atteindre leur objectif et être à l'abri de toute tricherie ou fraude, elles doivent être gérées de manière à assurer un cadre adéquat, permettant de garantir les droits des électeurs, comme ceux des élus, dans un climat de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Seul le pouvoir judiciaire est en mesure d'assumer une telle mission. En effet, le contrôle judiciaire est susceptible de garantir le bon déroulement du processus électoral dans son ensemble, et par la suite le bon choix des électeurs.

A partir de là, les chartes internationales ont confirmé que le pouvoir gouvernant doit être fondé sur la volonté du peuple conformément des élections libres et équitables, et que tout individu a le droit de participer au gouvernement de son pays à travers des représentants librement choisis, de voter dans les élections au scrutin secret, et de bénéficier de l'égalité des chances pour présenter sa candidature.

Cette recherche aborde la question de l'émergence du contrôle judiciaire des élections, et les mécanismes qui assurent la bonne gestion des différentes étapes du processus électoral.